

Telle est donc la part légitime, large et sage à la fois, que l'Eglise fait dans son propre sein à l'enseignement laïque.

II. *Le gouvernement des consciences.*—Ce n'est pas seulement l'enseignement des enfants qui est entre les mains des parents et tout spécialement entre celles du père. C'est encore leur *éducation* : la formation pratique de leur volonté, de leur cœur, de leur conscience, de leur âme tout entière ; leur préparation lointaine au choix d'une profession, la conclusion de cette affaire capitale, leur mariage ; en un mot leur direction morale et religieuse, directe et souveraine, pendant les premières phases de leur vie, et, dans toute la suite, indirecte, mais toujours efficace. Rien de tout cela ne serait possible, si la conscience des enfants ne s'ouvrait pas aux parents, au père surtout. Oui, le père doit être le premier directeur et, en une certaine mesure, le premier confesseur de ses enfants.

Il y a plus. Une certaine connaissance et une certaine direction de la conscience de l'épouse elle-même appartient à l'époux. Ainsi le veulent l'ordre de la nature et celui de la grâce. L'ordre de la nature, par la différence de l'âge et du sexe. Dans les premiers temps du mariage du moins, l'épouse est enfant autant que compagne à l'égard de son mari. Celui-ci l'a reçue toute jeune, ignorante de tout ce qui l'attend dans la vie, privée des leçons d'une expérience qu'elle n'a point faite personnellement dont elle n'a pas même été témoin dans les autres. Il faut à cette enfant, pour qu'elle devienne vraiment épouse, une éducation supérieure qui la mette de niveau avec sa situation nouvelle. Le type de cette éducation est dans le fait primitif que nous rapporte la Genèse : Eve naissant d'Adam. L'épouse doit toujours naître du cœur de l'époux, dont elle doit connaître les secrets et partager toutes les émotions et tous les sentiments. Ils ne doivent faire qu'un, non-seulement dans le commerce extérieur de la vie, mais dans l'intime communauté de tous les biens humains et divins. Ils doivent vibrer à l'unisson devant ces trois grands et incessants objets de notre cœur : le berceau des enfants, l'amour des époux, le tombeau des vieillards. Et de même qu'ils doivent embrasser les choses de la terre d'un seul regard et d'un même cœur, ils doivent s'élancer vers Dieu d'une même aspiration et d'un essor unique. La loi des sexes perpétue ce que la différence des âges a rendu premièrement nécessaire, et cet ordre établi par la nature est consacré par la grâce.

L'institution du mariage chrétien place en effet l'épouse vis-à-vis de l'époux dans la même dépendance que l'église vis-à-vis de Jésus-Christ. "Comme l'Eglise est soumise au Christ, dit saint Paul, qu'ainsi les femmes soient soumises à leurs maris en toutes choses." *Sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita et mulieres viris suis in omni-*